



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question écrite n° 572

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la place qu'occupe dans ses préoccupations le développement du modèle de voitures propres. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

La principale difficulté rencontrée dans le soutien des filières de véhicules propres est d'ordre sémantique. Selon que l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air, de favoriser la diversification énergétique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre, plusieurs critères peuvent en effet être retenus : technologie du véhicule (GPL, GNV, électrique ou hybride), émissions de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et composés organiques volatils) ou émissions de CO₂. D'autres critères, tels les émissions sonores ou le caractère plus ou moins recyclable des véhicules, pourraient aussi être pris en compte. Il apparaît néanmoins que les définitions retenues au niveau européen associent préférentiellement émissions polluantes, sur la base des normes d'émission dites normes Euro, et émissions de CO₂. Dans ce contexte, le ministère travaille aujourd'hui à la simplification et à l'harmonisation des réglementations fiscales destinées à favoriser l'acquisition de véhicules propres et économes. À cet effet, il apparaît préférable de ne retenir comme critère que les seules performances environnementales, traduites en termes d'émission de CO₂ et de polluants atmosphériques, notamment les particules et oxydes d'azote. Différentes propositions seront examinées dans le cadre du Grenelle de l'environnement afin d'aboutir à un consensus entre tous les acteurs sur la manière dont les filières de véhicules propres doivent être promues. Par ailleurs, des efforts importants sont réalisés pour soutenir la recherche et le développement dans le domaine du véhicule propre et économe. Outre les aides importantes de l'Agence de l'innovation industrielle : 100 millions d'euros, prévues pour le développement de véhicules hybrides diesel, la Commission interministérielle pour les véhicules propres et économes a aussi consacré 40 millions d'euros, entre 2004 et 2006, au développement de briques technologiques utilisées aujourd'hui par les véhicules électriques et hybrides. La commande publique est une incitation supplémentaire au développement de véhicules propres : l'annonce de l'acquisition de 500 véhicules électriques par la Poste est ainsi un soutien indispensable à l'émergence de cette technologie.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 572

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4812

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6529